



LA BESLIÈRE - LE MESNIL DREY

LE BOCAGE TERRE & MER

Département de la Manche – Canton de Bréhal

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures trente minutes se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de M MOULIN Jacky, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Procuration : 2

Présents : 9

DATE DE CONVOCATION

26/03/2026

DATE D'AFFICHAGE

02/04/2026

Etaient présents :

MOULIN Jacky, Maire

BEUVE Harmonie, DESHAYES Alexandre, LAUWERIER Lucie, Adjoint

COLIN Serge, LESAULNIER Delphine, BERTAILS William, HUET Cindy et ROBLIN Vincent

Formant la majorité des membres en exercice :

Absent excusé ayant donné procuration : BERTRAND Jérôme à HUET Cindy et LASIS Sonia à LESAULNIER Delphine

Absent(s) excusés :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : BERTAILS William

Début de séance : 20h45

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal**
- **Vie communale :**
 - **Délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire**
 - **Indemnité de fonction pour le conseiller municipal délégué à la communication**
 - **Désignation des membres des commissions suivantes :**
 - **Commissions communales :** finances, travaux, fêtes et cérémonies, écoles, environnement fleurissement et cimetière, et communication
 - **Commission sociale**
 - **Commission d'appel d'offres**
 - **Commission bocage**
 - **Commission communale des impôts directs**
 - **CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)**
 - **Désignation des délégués pour :**
 - **SIVU RPI BEAUCHAMPS - FOLLIGNY**
 - **Défense**
 - **Section d'Action Gérontologique de La Haye Pesnel (SAG)**
 - **Syndicat Départemental d'Electrification de la Manche (SDEM50)**
 - **Syndicat d'eau de La Haye Pesnel (SIAEP)**
 - **Manche Numérique**
 - **SPL 8 Milles Nautic**
 - **GTM - Projet Culturel de Territoire**
 - **Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (SMAAG)**
- **Finances :**
 - **Budget communal : décision modificative n°1**
 - **Budget communal : Taxes directes locales - Vote des taux 2026**

- **Service enfance-jeunesse :**
 - **Sécurisation des établissements scolaires : portails anti-intrusions**
- **GTM :**
 - **Prévention des violences familiales**
- **Questions diverses**
 - **Définir le jour et la périodicité des réunions**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception de quatre démissions : celles de **Mme Florence GOUJAT, M. David BONJOUR, Mme Michèle LAINE** et **Mme Virginie GOUVENOU**.

Conformément à la réglementation, les sièges vacants ont été proposés aux candidats suivants de liste. La municipalité est actuellement dans l'attente de leur réponse officielle.

En conséquence, l'effectif du Conseil municipal est momentanément réduit à 11 conseillers en exercice. Le quorum, correspondant à la majorité des membres en exercice, est donc fixé à 6 conseillers pour la présente séance.

2026.03.31 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 MARS 2026

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 21 mars 2026 a été transmis aux conseillers municipaux, qui en ont pris connaissance.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :
 - **D'approuver le compte rendu de la séance du 21 mars 2026 sans observation**

2026.03.32 – VIE COMMUNALE : DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :

Article 1 :

- 1° *D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;*
- 2° *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 15 000 €.*
- 3° *Procéder à la consultation des organismes bancaires, et négocier les prêts pour la préparation à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements.*
- 4° *De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*
- 5° *De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*
- 6° *D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*
- 7° *De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts avec une limite de 5 000 € ;*
- 8° *De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;*
- 9° *D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L 211-2 à L 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code **dans les conditions que fixe le conseil municipal :** notamment sur les commerces ;*

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

11° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € ;

Article 2 :

Le conseil municipal autorise expressément le maire à subdéléguer sa signature, dans le cadre des délégations consenties par la présente délibération, aux agents concernés, conformément à l'article L 2122-19 du CGCT.

2026.03.33 – VIE COMMUNALE : INDEMNITE DE FONCTION POUR LE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA COMMUNICATION

M. le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints tel que défini à l'article L 2123-24 du CGCT : les indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé. Ce montant total est calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- **D'allouer, avec effet au 30/03/2026 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :**
 - o **Mme Cindy HUET conseillère municipale déléguée à la communication par arrêté municipal en date du 30/03/2026**
 - o **Et ce au taux de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette indemnité sera versée mensuellement.**

2026.03.34 – VIE COMMUNALE : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président.

Aussi, M. le Maire propose de créer six commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- **La Commission des finances** traiterait les dossiers relatifs aux domaines suivants : finances et fiscalité, gestions déléguées, ressources humaines, services généraux, systèmes d'information.
- **La Commission des travaux** serait dédiée à l'examen des dossiers relevant du développement urbain et durable, de la restauration municipale, de l'habitat et du foncier, des bâtiments et de l'énergie, de la réglementation Sécurité civile et risques majeurs, des travaux sur infrastructures, des voies d'eau, ainsi que des dossiers liés au trafic, à la circulation et à la propreté.
- **La Commission fêtes et cérémonies** aurait pour mission l'organisation des célébrations et manifestations communales.
- **La Commission de l'enfance et de la jeunesse** regrouperait les thématiques de l'éducation, de la jeunesse et du sport.

- **La Commission de l'environnement, fleurissement et cimetière** traiterait des sujets en relation avec les jardins, espaces verts et cimetière.
- **La Commission de la communication** serait dédiée à la communication.

M. le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 5 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à six commissions.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal d'adoptent, à l'unanimité :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission des finances
- 2 - Commission des travaux
- 3 - Commission fêtes et cérémonies
- 4 - Commission de l'enfance et de la jeunesse
- 5 - Commission de l'environnement, fleurissement et cimetière
- 6 - Commission de la communication

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 5 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à six commissions.

Article 3 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1 - Commission des finances :

- M. DESHAYES Alexandre (vice-président)
- M. BERTRAND Jérôme
- Mme LAUWERIER Lucie
- Mme LASIS Sonia

2 - Commission des travaux :

- M. COLIN Serge (vice-président)
- M. ROBLIN Vincent
- M. BERTRAND Jérôme
- M. DESHAYES Alexandre
- M. BERTAILS William

3 - Commission fêtes et cérémonies :

- Mme LASIS Sonia (vice-présidente)
- Mme LESAULNIER Delphine
- Mme LAUWERIER Lucie

4 - Commission de l'enfance et de la jeunesse :

- Mme BEUVE Harmonie (vice-présidente)
- M. BERTRAND Jérôme
- Mme LASIS Sonia
- Mme LESAULNIER Delphine
- M. DESHAYES Alexandre

5 - Commission de l'environnement, fleurissement et cimetière :

- Mme LAUWERIER Lucie (vice-présidente)
- Mme BEUVE Harmonie
- Mme HUET Cindy
- Mme COLIN Serge

6 - Commission de la communication :

- Mme HUET Cindy (vice-présidente)
- M. BERTRAND Jérôme
- M. BERTAILS William
- Mme BEUVE Harmonie

2026.03.35 – VIE COMMUNALE : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SOCIALE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les membres suivants pour la commission sociale :

Président :

M. MOULIN Jacky

Vice-Président :

Mme LAUWERIER Lucie

Membre du conseil municipal :

Mme BEUVE Harmonie

Mme LESAULNIER Delphine

Membres hors du conseil municipal :

Mme DEMARTIN Sylvie

Observation :

Cette commission est notamment en charge des missions relatives à la banque alimentaire.

VIE COMMUNALE : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. DESHAYES Alexandre

M. BERTRAND Jérôme

Mme LAUWERIER Lucie

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme LASIS Sonia

M. COLIN Serge

En raison d'un nombre insuffisant de suppléants (2/3), la délibération est reportée à une prochaine séance du conseil municipal.

2026.03.36 – VIE COMMUNALE : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION BOCAGE

Le conseil municipal désigne deux membres pour la commission bocage regroupant les communes de Hocquigny et Folligny.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décident de désigner M. COLIN Serge et Mme ROBLIN Vincent pour intégrer cette commission au titre de la commune de Folligny.**
- **Précise que les autres membres de la commission bocage et son Président seront désignés ultérieurement par les membres élus de la commission, sans nouvelle délibération**
- **Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

VIE COMMUNALE : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Les membres du conseil municipal souhaitent plus de temps pour élaborer la liste de 24 noms.

La présente délibération est donc reportée à une prochaine séance de conseil municipal.

2026.03.37 – VIE COMMUNALE : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Suite à la délibération du 28 mai 2020 désignant les membres à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), et suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il est nécessaire de désigner deux membres titulaires et un membre suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désignent comme membres titulaires :**
 - **M. DESHAYES Alexandre**
 - **M. MOULIN Jacky**
- **Désignent comme membre suppléant :**
 - **Mme LESAULNIER Delphine**

2026.03.38 – VIE COMMUNALE : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SIVU RPI BEAUCHAMPS - FOLLIGNY

Suite à l'arrêté de création du Syndicat Intercommunal à vocation unique RPI Beauchamps Folligny en date du 22 avril 2013 sont élus parmi de conseil municipal 4 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Après avoir procédé au vote sont élus les membres suivants :

- **Elus comme membres titulaire :**
 - **Mme BEUVE Harmonie**
 - **Mme LASIS Sonia**
 - **Mme LESAULNIER Delphine**
 - **M. BERTRAND Jérôme**
- **Elu comme membre suppléant :**
 - **Mme LAUWERIER Lucie**

2026.03.39 – VIE COMMUNALE : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA DEFENSE

Suite à la délibération du 21 juillet 2020 désignant un délégué pour la défense, et suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il est nécessaire de désigner un membre délégué pour la défense.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Désignent comme délégué :
 - M. MOULIN Jacky

2026.03.40 – VIE COMMUNALE : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA SECTION D'ACTION GERONTOLOGIQUE DE LA HAYE PESNEL (SAG)

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil doit renouveler sa représentation auprès de la SAG de La Haye-Pesnel. Il convient donc de désigner deux délégués pour succéder à ceux nommés lors de la mandature précédente (délibération du 28 mai 2020).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Désignent comme délégués :
 - Mme LAUWERIER Lucie
 - Mme LESAULNIER Delphine

2026.03.41 – VIE COMMUNALE : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION DE LA MANCHE (SDEM50)

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil doit renouveler sa représentation auprès du SDEM50. Il convient donc de désigner deux délégués pour succéder à ceux nommés lors de la mandature précédente (délibération du 28 mai 2020).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Désignent comme délégués :
 - M. MOULIN Jacky
 - M. DESHAYES Alexandre

2026.03.42 – VIE COMMUNALE : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SYNDICAT D'EAU DE LA HAYE PESNEL (SIAEP)

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil doit renouveler sa représentation auprès du SIAEP. Il convient donc de désigner deux délégués titulaires et deux suppléants pour succéder à ceux nommés lors de la mandature précédente (délibération du 28 mai 2020).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Désignent comme délégués titulaires :
 - M. MOULIN Jacky
 - M. COLIN Serge
- Désignent comme délégués suppléants :
 - M. ROBLIN Vincent
 - M. DESHAYES Alexandre

2026.03.43 – VIE COMMUNALE : DESIGNATION DES DELEGUES POUR MANCHE NUMERIQUE

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil doit renouveler sa représentation auprès de Manche Numérique. Il convient donc de désigner un représentant pour succéder à celui nommé lors de la mandature précédente (délibération du 28 mai 2020).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Désignent comme représentant(e) :
 - Mme HUET Cindy

2026.03.44 – VIE COMMUNALE : DESIGNATION DES DELEGUES POUR SPL 8 MILLES NAUTIC

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil doit renouveler sa représentation auprès de 8 Milles Nautic. Il convient donc de désigner un représentant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Désignent comme représentant(e) :
 - M. DESHAYES Alexandre

VIE COMMUNALE : DESIGNATION DES DELEGUES POUR GTM – PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil doit renouveler sa représentation auprès du projet culturel de territoire de GTM. Il convient donc de désigner un représentant et un suppléant.

La présente délibération est reportée à une prochaine séance de conseil municipal.

2026.03.45 – VIE COMMUNALE : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION GRANVILLAISE (SMAAG)

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil doit renouveler sa représentation auprès du SMAAG. Il convient donc de désigner deux délégués pour succéder à ceux nommés lors de la mandature précédente (délibération du 28 octobre 2025).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Désignent comme délégués :
 - M. DESHAYES Alexandre
 - M. COLIN Serge

2026.03.46 – FINANCES : BUDGET COMMUNAL – MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Il a été nécessaire d'effectuer une Décision Modificative au sein du budget Communal pour équilibrer les comptes suivants en fonctionnement :

Article 681 (Dépenses de fonctionnement)	- 338 €
Article 615221 (Dépense de fonctionnement)	+338 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'autoriser la décision modificative proposée

2026.03.47 – FINANCES : TAXES DIRECTES LOCALES – VOTE DES TAUX 2026

M. le Maire présente l'état de notifications des taux d'imposition pour 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- De ne pas appliquer d'augmentation pour 2026, soit :
 - Foncier bâti : 37.06 %
 - Foncier non-bâti : 23.66 %
 - Taxe d'habitation : 10.99 %

2026.03.48 – SERVICE ENFANCE-JEUNESSE : SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – PORTAILS ANTI-INTRUSIONS

M. le Maire expose au Conseil municipal que la sécurité des établissements scolaires constitue un enjeu prioritaire pour la commune de Folligny, en cohérence avec les orientations nationales en matière de prévention des risques et de protection des publics scolaires.

Dans ce cadre, le préfet de la Manche a adressé à la commune un courrier présentant le « **Programme S** », initiative de l'État visant à soutenir financièrement les collectivités territoriales dans la réalisation

de travaux urgents de sécurisation des écoles. Ce programme prévoit une subvention pouvant couvrir jusqu'à 80 % du coût hors taxes (HT) des opérations éligibles, sous réserve de l'acceptation du dossier par les services de l'État.

Afin de renforcer la protection des élèves et du personnel enseignant, Monsieur le Maire propose de solliciter cette subvention pour le remplacement des portails des écoles de la commune par des systèmes anti-intrusion. Ces équipements, conformes aux normes de sécurité en vigueur, permettront de :

- **Limiter les risques d'intrusion** grâce à des dispositifs de verrouillage renforcés et des mécanismes de contrôle d'accès ;
- **Améliorer la réactivité** en cas d'urgence, en facilitant la fermeture rapide des accès ;
- **S'inscrire dans une démarche globale de sécurisation périmétrique**, en lien avec les recommandations des services de l'État et les retours d'expérience d'autres collectivités (cf. sources documentaires jointes).

Vu les devis reçus pour la sécurisation des écoles (portails systèmes anti-intrusion, conformément aux spécifications techniques du « Programme S »)

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les membres du conseil municipal, décident, à l'unanimité :

- **D'accepter le devis de l'entreprise BAISNEE pour un montant de 17 594 € HT**
- **D'autoriser M. le Maire à solliciter les aides financières liées au programme à hauteur de 80 % du montant HT engagé**
- **Valident le plan de financement suivant :**

	Dépenses (HT)	Recettes (HT)
Montant des travaux	17 594 €	
Aide financière 80%		14 075 €
Autofinancement		3 519 €
Total	17 594 €	17 594 €

- **Autorisent M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

2026.03.49 – GRANVILLE TERRE ET MER : PREVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

M. le Maire expose au Conseil municipal l'importance de renforcer les actions locales de prévention et de prise en charge des violences intrafamiliales (VIF), phénomène aux conséquences multidimensionnelles (santé, éducation, logement, précarité) et dont l'ampleur reste sous-estimée en raison d'un « chiffre noir » persistant, notamment dans les territoires ruraux où la libération de la parole est plus difficile.

Depuis 2018, le Pôle Famille, structure dédiée de Granville Terre et Mer (GTM), œuvre sur trois axes complémentaires :

1. Accueil et accompagnement des victimes, proches et familles, avec une attention particulière portée aux enfants exposés aux violences ;
2. Sensibilisation, prévention et éducation, via la coordination des acteurs locaux (associations, services sociaux, forces de l'ordre, établissements scolaires) ;
3. Promotion de l'égalité femmes-hommes et soutien à la parentalité, dans une logique de prévention primaire des violences.

Bilan territorial :

- 402 personnes accompagnées depuis 2018, dont 64 % résidant dans les communes de Granville, Donville-les-Bains, Saint-Pair-sur-Mer et Yquelon, et 18 % dans d'autres communes de GTM ;
- 75 % des demandes émanant du territoire communautaire proviennent des quatre communes précitées, illustrant une concentration géographique des besoins ;

- 16 % des bénéficiaires résident hors du département, attirés par la discrétion et la qualité de l'offre du Pôle Famille, souvent en raison d'attaches locales (famille, résidence secondaire).

Face à cette demande croissante, le Pôle Famille propose aux communes de GTM de s'associer financièrement à son action, via une contribution de 1,50 € par habitant, afin de :

- Pérenniser les dispositifs existants (accueil, orientation, accompagnement juridique et psychologique) ;
- Développer de nouvelles actions (formations des professionnels, campagnes de sensibilisation, ateliers de prévention en milieu scolaire) ;
- Renforcer le maillage territorial, en s'appuyant sur les réseaux partenariaux déjà structurés (CISPD, associations, services de l'État).

Cette participation s'inscrit dans une démarche collective et solidaire, conforme aux orientations du Plan départemental de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales et aux engagements du Pacte Local des Solidarités (PLS) conclu avec l'État. Elle répond également aux objectifs fixés par l'appel à projets départemental (commission permanente du 7 mars 2025), qui cible notamment :

- La prévention des violences induites par les stéréotypes sexistes ;
- La protection des victimes (soutien au dépôt de plainte, mise à l'abri d'urgence, accompagnement au départ) ;
- La réduction des impacts sur les enfants (modalités sécurisées d'exercice des relations familiales) ;
- La prise en charge des auteurs pour prévenir la récidive.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent la participation financière de la Commune de Folligny au projet de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales porté par le Pôle Famille de Granville Terre et Mer, pour un montant de 1,50 € par habitant**
- **Autorisent M. le Maire à signer la convention de partenariat et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette participation, dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales et des orientations du Pacte Local des Solidarités.**

Observation : Il est précisé que l'accord de participation est soumis à une demande de bilan annuel qui portera sur la gestion financière du projet, les actions menées et la répartition du public concerné.

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du conseil municipal souhaitent, à ce stade, maintenir une fréquence de réunion mensuelle, programmée le jeudi ou le vendredi.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 7 mai 2026 à 20h30.

Cindy Huet :

- Propose la mise en place de l'application Trello, outil de gestion de projet, et sollicite l'avis des membres du conseil.
- Signale la nécessité d'une intervention technique pour réparer un nid-de-poule situé sur le chemin en face de la mairie de Folligny.

Harmonie Beuve :

- Demande une intervention technique rue de la Teinturière en raison d'un nid-de-poule.

William Bertails :

- Fait un point sur les projets d'implantation des antennes de téléphonie mobile. Monsieur le Maire informe que l'installation des antennes Free et Orange sont prévues dans l'année ;

Lucie Lauwerier :

- Signale la nécessité d'une intervention technique rue du Village Tétrél (problème de sortie de caniveau).

Serge Colin :

- Demande une intervention technique rue de la Petite Vitesse (tampon).
- Présente un projet de réaménagement du parking des écoles : modification de l'emplacement de l'arrêt de bus et de la place handicapée, réfection du passage piéton et abaissement de la limitation de vitesse à 30 km/h.
- Propose la réfection des marquages au sol (lignes blanches et passages piétons) dans le bourg.
- Suggère l'extension des zones limitées à 30 km/h.
- Évoque l'éclairage public dans le lotissement du Jardin de la Prieurée.
- Souhaite revoir l'aménagement de la sortie de l'impasse rue de la Libération (face à la mairie).

Jacky Moulin :

- Informe de l'intervention de la gendarmerie et des démineurs pour l'enlèvement d'obus sur le terrain communal des lagunes.
- Propose de mettre la petite salle de La Beslière à disposition du Club de l'Amitié, comme cela est déjà le cas pour l'association de chasse.
- Suggère l'installation de porte-vélos pour les élèves à l'école.
- Indique que le directeur de l'école souhaite la construction d'un préau pour l'école maternelle.

Fin de séance : 22h07

LISTE DES DELIBERATIONS
Conseil municipal de Folligny
Lundi 30 mars 2026 à 20h30

N°	Objet	Décision
2026.03.31	Approbation du compte rendu de la réunion du 21 mars 2026	Favorable
2026.03.32	Vie communale : Délégation de pouvoirs du conseil municipale au maire	Favorable
2026.03.33	Vie communale : Indemnité de fonction pour le conseiller municipal délégué à la communication	Favorable
2026.03.34	Vie communale : Désignation des membres des commissions communales	Favorable
2026.03.35	Vie communale : Désignation des membres de la commission sociale	Favorable
	Vie communale : Désignation des membres de commission d'appel d'offres	Report
2026.03.36	Vie communale : Désignation des membres de la commission bocage	Favorable
	Vie communale : Désignation des membres de la commission communales des impôts directs	Report
2026.03.37	Vie communale : Désignation des membres de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)	Favorable
2026.03.38	Vie communale : Désignation des délégués pour SIVU RPI BEAUCHAMPS FOLLIGNY	Favorable
2026.03.39	Vie communale : Désignation des délégués pour la défense	Favorable
2026.03.40	Vie communale : Désignation des délégués pour la Section d'Action Gériatologique de La Haye Pesnel (SAG)	Favorable
2026.03.41	Vie communale : Désignation des délégués pour le Syndicat Départemental d'Electrification de la Manche (SDEM50)	Favorable
2026.03.42	Vie communale : Désignation des délégués pour le Syndicat d'eau de La Haye Pesnel	Favorable
2026.03.43	Vie communale : Désignation des délégués pour Manche Numérique	Favorable
2026.03.44	Vie communale : Désignation des délégués pour SPL 8 Milles Nautic	Favorable
	Vie communale : Désignation des délégués pour GTM – Projet Culturel de Territoire	Report
2026.03.45	Vie communale : Désignation des délégués pour le syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (SMAAG)	Favorable
2026.03.46	Finances : Budget communal – Décision modificative n°1	Favorable
2026.03.47	Finances : Budget communal – Taxes directes locales – Vote des taux 2026	Favorable
2026.03.48	Service enfance-jeunesse : Sécurisation des établissements scolaires – Portails anti-intrusions	Favorable

2026.03.49	GTM : Prévention des violences familiales	Favorable
------------	---	-----------

Le secrétaire de séance BERTAILS William	Le maire MOULIN Jacky
	